

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MARS 2025

Le Comité dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou et Président de la Caisse des Ecoles.

Membres présents : M. Gil BERNARDI, Mme Frédérique CERVANTES, Mme Nicole GERBE, M. Gilles COLLIN, Mme Corinne FERRAND et Mme Myriam BINOIS.

Absents excusés : Mme Nathalie JANET, Mme Laurence TOUZE-ROUX et Mme Laëtitia SPIEGELS.

Membres invités présents : Messieurs Thierry MARECHAL et Florent BACCI, Mme Cathy GERBE.

Date de convocation : 14 février 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024
2. Autorisation de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025
3. Débat d'orientation budgétaire 2025
4. Contrat avec le SIVAAD – Fournitures des denrées alimentaires
5. Souscription aux divers contrats de la Caisse des Ecoles

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

Monsieur le président soumet à l'approbation des membres du Comité de la Caisse des Ecoles le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

Vote : A L'UNANIMITE.

2. Autorisation de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025

Monsieur le président indique que L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits sont inscrits au budget lors de son adoption. Ainsi, afin de ne pas retarder certains investissements concernant le budget de la Caisse des Ecoles, il est proposé de mettre en œuvre ce dispositif.

Monsieur le président propose d'autoriser à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025, les dépenses d'investissement selon le détail défini ci-dessous :

Chapitre	Article	Crédits ouverts 2024	Autorisation pour 2025
21	215741	37 843.57	9 461 €
21	21831	1 000.00 €	250 €
21	21841	3 000 €	750 €
21	2188	4 000 €	1 000 €

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles autorisent à l'unanimité Monsieur le président à engager, liquider et mandater selon le détail sus évoqué.

Vote : A L'UNANIMITE.

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le président présente au Comité de la Caisse des Ecoles le rapport sur les orientations budgétaires 2025.

Madame Cathy GERBE indique que le poste « alimentation » devrait connaître une évolution à la hausse en 2025 compte tenu des objectifs du nouveau chef de la cantine scolaire : privilégier une cuisine traditionnelle avec une utilisation plus régulière de produits frais.

Madame Cathy GERBE évoque la problématique très récente rencontrée au niveau de la chambre froide qui a engendré la perte de nombreuses denrées.

Une intervention de recherche de fuites, de recharge de gaz et de réparation a ainsi dû être réalisée par la société ETD pour un montant de 9 461 € TTC.

Madame Cathy GERBE propose l'installation d'un enregistreur de température avec alarme pour un montant d'environ 6 000 € TTC.

A l'unanimité, les membres du Comité de la Caisse des Ecoles approuvent cette installation.

Monsieur le président présente les investissements programmés au titre de l'exercice budgétaire 2025 sur le budget de la Ville.

Il déplore que le remplacement ou la remise en état des zones froides nécessitant des travaux lourds aient été exclus des investissements programmés sur le budget de la Ville.

Monsieur le Maire s'interroge au sujet du montant alloué pour l'achat des fournitures scolaires par la Caisse des Ecoles aux enfants : 50 €. Il demande qu'une comparaison soit réalisée avec les communes voisines.

Madame Myriam BINOIS souhaiterait que l'on envisage l'acquisition de chaises et la mise en place d'un lino au sol pour l'école maternelle.

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles prennent acte de la bonne tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 et approuvent à l'unanimité le rapport sur les orientations budgétaires 2025.

Vote : A L'UNANIMITE.

4. Contrat SIVAAD – Fourniture de denrées alimentaires années 2025 et 2026

Monsieur le président rappelle que la Caisse des Ecoles du Lavandou est membre du groupement de commandes du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers. Ce groupement permet de mutualiser les besoins et de pouvoir bénéficier d'économies d'échelle.

Monsieur le président annonce qu'un nouveau marché de denrées alimentaires doit être conclu.

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles autorisent à l'unanimité Monsieur le président à signer le nouveau marché de denrées alimentaires.

Vote : A L'UNANIMITE.

5. Souscription aux divers contrats de la Caisse des Ecoles

Monsieur le président présente deux contrats à intervenir :

- ✓ Contrat de prestations de location-entretien d'articles textiles, d'équipement d'hygiène pour la cuisine centrale et les cuisines annexes avec la société ELIS pour un montant de 9 253,30 €.
- ✓ Contrat pour les contrôles alimentaires en cuisine centrale et cuisines annexes avec la société EUROFINA pour un montant de 6 100,80 €.

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles autorisent à l'unanimité Monsieur le président à signer les contrats sus évoqués.

Vote : A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.

Le Secrétaire de séance

Monsieur Gilles COLLIN



Date de publication : 27 MARS 2025

Le Président



Monsieur Gil BERNARDI

